

|  |
|--|
| <p>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>REUNI LE 29 JANVIER 2009</p> |
|--|

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, Etaient présents : M. LAVERIE Raoul, Maire, Mme EBERHARDT Josiane, M. GALY Philippe, M. GRASSET Jean-Paul, M. BOURDAIS Frédéric, Mme JAUBERT Stéphanie, M. DEBUCHY Georges, Mme RICCI Corinne, M. DUDRAGNE Jean-Luc, Mme HODISTER Martine, Mme DE LA TULLAYE Patricia, Mme MAREIGNER Muriel, M. HAMELIN Bernard, M. LONGHI Michel.

Etait absent excusé :

- M. CLAUSIER Philippe ayant donné pouvoir à M. GRASSET Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

URBANISME :

Modification du PLU

Considérant que des modifications sont à envisager au PLU approuvé le 25 février 2008 et concernant la correction de certaines prescriptions réglementaires mineures et la suppression d'un emplacement réservé, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision du Maire de prescrire cette modification du PLU.

INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- Que les demandes de permis de démolir et les permis de construire, de 1 à 10 logements, soient instruites par les services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> Février 2009.

- L'instruction des permis de construire relatifs à des opérations groupées de plus de 10 logements restera de la compétence des services de la Direction Départementale de l'Equipement - subdivision de Coulommiers- ainsi que celle des certificats d'urbanisme 2<sup>e</sup> alinéa.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Suite à la procédure d'appel à la concurrence relative à la mise en place d'un contrat triennal de voirie, le cabinet d'études Vincent RUBY a été désigné pour ces travaux situés dans la Grande Rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant projet de ce dossier et sollicite les subventions départementales nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ :  
Monsieur COURTEAU Maurice et Monsieur GALY Philippe, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement en qualité de membres du Bureau de l'AFR.

### SCOT DU BASSIN DE COULOMMIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la commune de CHEVRU au SCOT du Bassin de Vie de Coulommiers.

### S.A.G.E DES DEUX MORIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de participer au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Deux Morin.

## FINANCES

### DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, SOLLICITE des subventions dans les catégories suivantes :

Travaux d'aménagements des bâtiments administratifs et techniques,  
Travaux de réfection du mur du cimetière, travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques.

### FONDS DEPARTEMENTAL ECOLE

Travaux de remplacement des menuiseries extérieures des deux classes maternelles.

### ADMISSION EN NON VALEUR

M le Maire rappelle l'origine du titre de recettes émis en 2004 à l'encontre de la Direction Nationale des Interventions Domaniales chargée d'un dossier de succession pour une propriété qui menaçait la sécurité publique et dont les travaux de démolition ont dû être pris en charge par la collectivité.

Aucune liquidité ne restant dans cette affaire, le conseil municipal, à l'unanimité, est contraint d'admettre en non valeur ce titre irrécouvrable pour un montant de 4369.60 €

### QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de stabilisation des bas-côtés Avenue de la Gare après l'arrachage des marronniers,
- Constat de l'état de la Rue du Marois et mesures conservatoires en attendant la reprise par la commune de cette voie, propriété de l'Association Foncière de Remembrement.

Le conseil municipal propose une réunion avec ces riverains.

- Demande d'installation d'une boîte aux lettres supplémentaire auprès des services de la Poste.
- Evocation du projet informatique des écoles.
- Présentation par M. DEBUCHY du projet d'aménagement d'un autobus en un point accueil pour les jeunes.
- Accord du conseil municipal pour la mise à disposition aux associations locales de la salle précédemment occupée par le centre de loisirs pour la tenue de réunions en dehors des horaires scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.